



En solidarité avec le mouvement des droits humains des femmes en Egypte

www.efi-ife.org

L'initiative Féministe Euromed IFE-EFI

2 décembre 2016

L'initiative féministe Euromed exprime sa totale solidarité avec les mouvements féministes et des droits de l'homme égyptiens ainsi qu'avec toutes les organisations de la société civile dont la liberté et l'action indépendantes sont de plus en plus menacées.

Les défenseurs des droits de l'homme ont subi des pressions et des attaques de la part des autorités : les activistes se sont vu interdits de voyage, et leurs organisations privées de ressources. Les organisations de la société civile ne peuvent plus bénéficier du soutien financier de la communauté internationale, ce qui les empêche de développer leur travail sur le terrain.

Ces restrictions font maintenant partie d'un ensemble complet de mesures adoptées par la loi votée par le Parlement le 29 novembre. La loi contrôle la liberté d'expression, d'action et de mouvement des organisations de la société civile, leur imposant des sanctions restrictives, de l'interdiction de voyager à 5 ans d'emprisonnement. En outre, l'Egypte se réfère au code pénal et à la loi sur les gains illicites, et impose donc des sanctions encore plus lourdes. La loi vise non seulement les défenseurs des droits humains des femmes et des hommes, mais aussi des organisations de développement communautaires, réduisant dangereusement l'espace consacré à la société civile.

Cette loi injuste est maintenant entre les mains de la présidence pour ratification, il est encore temps de la rejeter.

L'initiative Féministe Euromed appelle les autorités égyptiennes à respecter les droits fondamentaux des organisations de la société civile à la liberté d'expression, de rassemblement et de mouvement. L'IFE-EFI invite la communauté internationale à exprimer sa solidarité avec les organisations égyptiennes engagées pour les droits humains universels des femmes et des hommes en condamnant cette loi, et en demandant aux autorités égyptiennes de respecter leurs engagements en matière de droit international et leur propre Constitution de 2014 (art. 75, 92 et 93), qui protègent les droits d'organisations, de mouvements et de rassemblements ainsi que le droit à la manifestation pacifique comme moyen démocratique pour exprimer leurs opinions.

L'initiative féministe Euromed défend l'égalité entre les sexes et les droits humains universels des femmes comme inséparables du développement de la démocratie et de la citoyenneté, des solutions politiques à tous les conflits et du droit des peuples à l'autodétermination.

Initiative Féministe Euroméditerranéenne – Euromed Feminist Initiative IFE-EFI

20 rue Soufflot 75005 Paris France; P.O. Box 17345 Amman 111 95 Jordanie SIRET: 48854169900010